



Déclaration préalable au CSA Central du 30 mars 2023

Monsieur le Président,
Cher(e)s Collègues,

Depuis deux mois et demi, les grèves et les manifestations se succèdent dans notre pays. Malgré des tensions de plus en plus fortes, le gouvernement reste sourd à l'expression fortement majoritaire de 70% des françaises, français et 93% des travailleuses et travailleurs opposés à cette réforme des retraites. **Nous remercions une nouvelle fois tous les personnels mobilisés pour contrer une réforme injuste et injustifiée qui ne permettra aucunement de pérenniser le système par répartition des retraites mais qui privera de deux années de vie l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui contribuent à la richesse de ce pays. Nous les invitons à ne rien lâcher et poursuivre leurs efforts, dans le respect des personnes et des biens, car leurs actions vont dans l'intérêt général.**

Cet état de fait, n'est pas sans incidence dans l'organisation du dialogue social de VNF où nous avons été contraints de demander légitimement le report de nombreuses réunions concomitantes avec des appels nationaux à la mobilisation. Tant que le gouvernement ou plutôt le Président n'entend pas, cette situation risque de perdurer. D'ailleurs, le prochain appel à la mobilisation et à la manifestation générale est programmé le jeudi 6 avril, date à laquelle auraient dû se tenir des réunions bilatérales avec la direction suivi d'une réunion avec les délégués syndicaux l'après-midi. Nous sommes conscients que de nombreux sujets majeurs se présentent dès cette année pour les personnels et l'établissement. Notre objectif, dans ce climat social très tendu, n'est pas de reléguer le dialogue social au sein de VNF au placard, mais bien de composer avec une situation qui dépasse VNF et qui a été générée par le gouvernement avec un déni de démocratie et le recours à des véhicules législatifs inappropriés comme le passage en force par le biais du 49.3.

Jusqu'à présent, la direction a toujours été respectueuse de ces contraintes calendaires et nous le saluons car il serait mal venu d'ajouter à cette crise, une autre crise du dialogue social interne qui, il faut le dire, n'a pas été et n'est toujours pas simple au quotidien.

Devant cet état de fait, il est nécessaire de prioriser les urgences et d'apporter de la visibilité tant sur les contraintes calendaires qui s'imposent à VNF que celles pesant sur les personnels. Aussi, **la CFDT-VNF** propose qu'il soit porté à l'ordre du jour de chaque CSA local et du CSA central, un point portant sur les sujets prioritaires qu'il convient de programmer d'ici la fin de ce premier semestre et, dans un second temps, la fin d'année. Elle invite également, la direction à être suffisamment souple dans ses agendas pour composer avec la situation actuelle et permettre que le dialogue social interne se poursuive dans les meilleures conditions possibles.

Pour **la CFDT-VNF**, l'une des urgences vis-à-vis des personnels est la mise en place de mesures significatives pour accompagner le pouvoir d'achat face à une inflation qui dépasse désormais toutes celles connues ces 30 et même ces 40 dernières années.

En cela, force est de dénoncer et contester la faible avancée obtenue sur la revalorisation des titres restaurant pour les personnels de droit public. En effet, revaloriser le titre restaurant de **5 €/TR** à **6,50€/TR** revient en réalité à augmenter la part employeur de **90 centimes** soit environ **185€/an**. En

parallèle, les chiffres officiels indiquent une **augmentation du panier moyen annuel de plus de 750 €/an** et encore, nous sommes dans la fourchette basse. Tous les personnels peuvent en faire le constat d'autant plus que seule l'inflation alimentaire est prise en compte dans ce chiffre.

Outre le problème de forme portant sur le fait que cette décision a été prise unilatéralement par la direction sans aucune concertation, alors même que toutes les organisations syndicales portaient cette revendication depuis de nombreux mois, un vrai problème de fond subsiste.

La direction explique très régulièrement qu'elle n'a pas la main libre sur les rémunérations des personnels de droit public et que celles-ci dépendent du ministère et même plus largement de la DGAFP. **Sur la revalorisation des TR, ce n'est pas le cas, et la direction doit faire mieux, doit faire plus !**

La CFDT-VNF revendique qu'au minimum le titre restaurant soit porté à la valeur de 7,50 € dès cette année ! Selon l'estimation de VNF, cela représente une enveloppe complémentaire de 130 000 € très largement inférieure à celle qui devrait être mobilisée pour l'intéressement des personnels de droit public promis par le DG depuis 2020. Nous demandons également **l'engagement d'une augmentation du titre restaurant à 9€ dès le 1er janvier 2024**. Enfin, en parallèle de cette revendication, nous demandons à la direction de formuler des propositions visant à accompagner et amortir l'inflation subie par les personnels. **La CFDT-VNF rappelle qu'actuellement, dans les pays voisins comme l'Allemagne et l'Angleterre qu'aime tant mettre en avant le gouvernement, les grèves se multiplient pour obtenir 10,5 à 12% de revalorisation salariale y compris dans le secteur public.** Vous le reconnaitrez, nous sommes bien loin des 90 centimes que la direction entend accorder pour les titres restaurant ou des 3,5% de revalorisation du point d'indice de l'année dernière validé par le gouvernement.

La crise démocratique et sociale que traverse le pays ne se résume pas à l'unique réforme des retraites. Il existe un réel problème sur la gestion des fins de mois qui peut conduire très prochainement à une crise sociale. Les employeurs, à commencer par l'employeur public qu'est l'Etat, doit prendre sa part d'efforts et mobiliser les moyens pour que son service public ne soit pas déserté et en décrochage avec ceux des autres pays et du secteur privé. **VNF, de son côté, doit également en faire une priorité et activer tous les leviers possibles car dans le cas contraire, le climat social interne finira lui aussi par se dégrader.**

Dans la continuité, **la CFDT-VNF rappelle que suite aux interventions de nos administrateurs lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, les tutelles de VNF se sont engagées à organiser avec la CFDT-VNF une réunion avant le prochain Conseil d'administration de juin.** Cet échange doit porter entre autre sur les contraintes pesant sur les plafonds d'emplois, sur la masse salariale, l'accord d'intéressement et le cadrage salarial pour la NAO 2023 dont à ce jour nous n'avons toujours pas connaissance alors que nous débutons le second trimestre de l'année. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Concernant le sujet spécifique des PETPE et de l'évolution du statut, une consultation est programmée lors du prochain CSA du 20 avril. **La CFDT-VNF** vous l'a déjà dit, il sera nécessaire de nous communiquer en amont le projet de note de gestion afférente à l'évolution du régime indemnitaire des PETPE. En effet, **la CFDT-VNF** revendique une transparence totale avec les personnels sur ce sujet. Il est donc primordial que préalablement au CSA, nous puissions élargir la consultation et venir dans cette instance avec un mandat légitime.

Les élus CFDT-VNF
Au CSA Central